Entretien avec le Dr Guiot concernant le projet de maison de santé pluridisciplinaire multisite sur le secteur de Sézanne
Jeudi 24 juin 2010

Présents
M. Paille
M. Crochet
M. Alibert
M. Guiot
M. Le Vigouroux
Mme Le Charlès

Historique du projet à partir de la création de la maison médicale de garde (MMG)
En 2005, de nombreux médecins du secteur ne voulant plus prendre de gardes, aussi fréquentes et contraignantes, le Dr Guiot a proposé la création d'une maison médicale de garde recueillant l'assentiment de tous.
Contexte
Le projet est né de la difficulté croissante à assurer les gardes. La naissance du projet s'est opérée dans une période où de nombreuses maisons médicales de garde émergeaient. L'organisation de la FMC par la même association s'est révélée, rapidement, une simplification efficace.

Fonctionnement actuel
25 sur 27 médecins concernés ont participé et participent encore au projet.
La MMG constituée a permis de fusionner 6 secteurs de garde en un seul.
Seules les gardes sont mises en commun dans le projet.
La MMG s'est transformée par la suite en un pôle de santé pluridisciplinaire permettant aux différentes structures participantes (ALPS, SSIAD, CLIC, HAD) de mutualiser leurs moyens et de se regrouper dans un même bâtiment, sous l'impulsion des Drs Quignard et Guiot en associant rapidement le HAD (GHAM) et le CLIC.

Arguments utilisés pour convaincre les médecins à s'engager dans le projet de maison médicale de garde
- moins de gardes à faire (du fait de la mutualisation)
- la réunion de professionnels de santé créée une surface d'intervention en mesure d'attirer de nombreux remplaçants (grand secteur de garde de 35 000 habitants)

Contenu du projet de maison de santé pluridisciplinaire multisites

Objectif : mettre en place une maison de santé permettant la coordination, et non la fusion, de plusieurs organismes de santé.
Une étude de faisabilité du projet, financée par le FICQS dans le courant du dernier trimestre 2009, a été réalisée par le cabinet ICONES. Elle identifiait les forces, les faiblesses et les perspectives du projet.
Projet :
La maison pluridisciplinaire de santé de Sézanne serait la maison-mère d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire avec « filiales » sur différents sites. Une trentaine de professionnels de santé sont actuellement intéressés. Le Dr Guiot souligne que sur les 27 médecins actuels, 10 ont plus de 60 ans et que seuls trois ont moins de 50 ans.

Le Dr Guiot précise que cette coopération multisite prendrait en compte un réseau de coopération gérontologique.

L'insertion de nouveaux médecins libéraux pourrait se réaliser par le statut de collaborateur libéral, ceux-ci pouvant être le collaborateur de 2 ou 3 médecins installés.

Conséquence du projet sur l'offre de santé de proximité
Le projet pose par ailleurs la question du devenir des pharmacies de proximité, dont l'existence est menacée par la concentration des professionnels de santé sur un seul lieu.

Apport de l'ARS au projet de MSP multisite

Le Dr GUIOT sollicite l'appui de l'ARS en raison de la lourdeur du projet : un soutien intellectuel est particulièrement nécessaire. Dans ce cadre, l'ARS pourrait apporter son aide en aidant le porteur de projet à sélectionner un consultant compétent. La continuité du projet nécessite l'intervention d'une assistance technique à l'ingénierie de projet.

M. Paille rappelle que les **projets d'exercice partagé** sont actuellement encouragés par le niveau national et précise quel pourra être l'apport de l'ARS en cohérence avec ses attentes :

- un soutien de principe au projet
- la transmission du futur cahier des charges national relatif aux maisons de santé pluridisciplinaires
- à travers le FICQS, un soutien financier au projet afin qu'il y ait auprès du porteur de projet un consultant compétent permettant aux professionnels de santé de formuler leurs propres objectifs et de formaliser leur projet de santé

L'ARS a deux portes d'entrée vis-à-vis des projets de maisons de santé pluridisciplinaires :

- locale : par le biais d'études de faisabilité
- nationale : par le biais de l'appel à projet national

Conclusions

- il apparaît important de ne pas disperser les énergies sur plusieurs projets menés de front : l'urgence concerne prioritairement la structuration de l'exercice partagé du premier recours

- dans l'immédiat, l'aide de l'ARS consistera à accompagner le porteur de projet dans le choix d'un intervenant extérieur. Le rôle de ce dernier sera notamment d'aider à la formalisation du projet de MSP multisite, c'est-à-dire à **préciser** le contenu et les objectifs du projet, la responsabilité de ceux-ci relevant bien des professionnels eux-mêmes. Le périmètre exact de cet accompagnement sera précisé entre le porteur de projet et l'ARS.

- dans cette perspective, un nouvel appel d'offres sera préparé dans les 3 mois pour être lancé à compter de la demande officielle du porteur de projet, et en tenant compte des fonds FIQCS disponibles
  L'unité fonctionnelle « premier recours » de l'ARS assurera l'appui technique au porteur de projet pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres, en liaison avec la délégation de la Marne.
  .

L’ARS souhaiterait que l’intervenant retenu, en sus de l’aide qu’il apportera au porteur de projet, fasse « un transfert de savoir-faire » à des collaborateurs de la délégation, ou au moins contribue à leur formation en vue des projets à venir. Le cahier des charges de l’appel d’offres précisera le contenu et les modalités de cette contribution supplémentaire.